



Avertissement : Le Consulat se réserve le droit de demander de la documentation et des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier. La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être traduits (par un traducteur reconnu) en Italien.

1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	<input type="checkbox"/>	Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.
3	<input type="checkbox"/>	Passeport, original - Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	<input type="checkbox"/>	Passeport, photocopie - 1 Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant éventuelles prorogations de validité, les remarques et les pages comportant les visas Schengen obtenus ainsi que tous les timbres d'entrée ou de sortie de l'Espace Schengen.
5	<input type="checkbox"/>	Lettre expliquant les raisons pour lesquelles vous sollicitez un visa de retour (en italien) - indiquant l'ensemble des informations et l'adresse du domicile en Italie, la date d'entrée au Maroc. La data doit être confirmée par la copie du passeport avec le timbre d'entrée.
6	<input type="checkbox"/>	La demande de visa retour en Italie
7	<input type="checkbox"/>	Déclaration de perte/vol, original et copie, - livrée par les autorités locales traduite et apostillée auprès des autorités compétentes
8	<input type="checkbox"/>	Toute preuve de votre résidence habituelle en Italie

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. Le Consulat Général se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT